

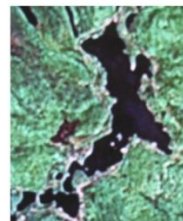
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Saviez-vous que Chiens et chats Contrôle et bonnes pratiques

Quoique nous encourageons l'acquisition et les promenades d'animaux de compagnie, il est essentiel de rappeler que certaines prescriptions et bonnes pratiques doivent être comprises, respectées et appliquées.

- Les chiens devraient être maintenus **en contrôle en tout temps** et gardés en laisse lorsqu'ils sont en promenade hors de la propriété.
- Les selles animales doivent être ramassées (routes et chemins) et jetées aux ordures.
 - Des panneaux installés sur le chemin des Lacs-Longs rappellent aux usagers cette bonne pratique.
- Pour votre gouverne, voici l'énoncé du [Règlement municipal 2007-007](#) concernant le contrôle des chiens.
 - Le propriétaire et/ou gardien d'un chien doit :
 - Le garder à l'intérieur de son unité de résidence et/ou s'il est à l'extérieur, être dûment attaché ou gardé à l'intérieur d'un enclos.
 - Prendre les moyens appropriés pour empêcher ledit chien d'aboyer, hurler ou de quelconque façon que ce soit, troubler la paix et la quiétude des lieux.

Le propriétaire d'un chien a le **devoir** et la **responsabilité** d'adopter ces pratiques de base pour le respect, le bien-être et la sécurité de tous.

Il est également à noter que les **chats errants et/ou domestiques en liberté** sont en grande partie responsables de la diminution des populations d'oiseaux qui égaient, agrémentent et façonnent notre faune.

- Certaines mesures simples peuvent être appliquées pour aider à enrayer ce fléau. Elles sont présentées au lien suivant : <https://www.quebecoiseaux.org/fr/les-chats>

Nous croyons au discernement et au civisme des résidents.

Merci de contribuer à la santé et au maintien de l'équilibre de notre environnement.

Votre conseil d'administration